



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

**Notes explicatives
relatives aux enquêtes sur
l'investissement direct étranger**

Juin 2007

TABLE DES MATIERES

1	GENERALITES	4
1.1	Motivations	4
1.2	Champ d'application de l'enquête	5
1.3	Conversion des monnaies étrangères en euro	5
1.4	Questionnaires	5
1.5	Confidentialité	6
1.6	Personnes de contact auprès de la BCL	6
1.7	Délai de transmission des données.....	6
2	DEFINITIONS	7
2.1	Investissement direct avec l'étranger.....	7
2.2	Investisseur direct étranger	7
2.3	Entreprise d'investissement direct	8
2.4	Relation d'investissement direct avec l'étranger	8
2.5	Résident.....	8
2.6	Non-résident.....	9
2.7	Lien direct.....	9
2.8	Lien indirect.....	9
2.9	Filiale.....	9
2.10	Société affiliée	10
2.11	Succursale	10
2.12	Sociétés sœurs	10
3	NOTES EXPLICATIVES SUR LES RUBRIQUES DES QUESTIONNAIRES	11
3.1	Modifications appliquées à partir de l'enquête 2006	11
3.2	Questionnaire 81 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une filiale ou société affiliée).....	11
3.2.1	Participation dans la filiale ou société affiliée non résidente.....	12

3.2.2	Fonds propres et résultats de la filiale ou société affiliée non résidente	13
3.2.3	Prêts supérieurs à un an.....	14
3.2.4	Intérêts	15
3.2.5	Emploi de la filiale ou société affiliée non résidente	16
3.2.6	Évaluation monétaire	16
3.3	Questionnaire 82 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une succursale).....	16
3.3.1	Actif net de la succursale non résidente.....	17
3.3.2	Prêts supérieurs à un an.....	18
3.3.3	Intérêts	19
3.3.4	Emploi de la succursale non résidente.....	20
3.3.5	Évaluation monétaire	20
3.4	Questionnaire 83 : Investissement direct de l'étranger (actionariat de la filiale ou société affiliée résidente)	20
3.4.1	Capital de l'établissement de crédit résident.....	21
3.4.2	Réserves et résultat de l'établissement de crédit résident.....	21
3.4.3	Prêts supérieurs à un an.....	23
3.4.4	Intérêts	24
3.4.5	Informations boursières	24
3.4.6	Évaluation monétaire	24
3.5	Questionnaire 84 : Investissement direct de l'étranger (actionariat de la succursale résidente)	25
3.5.1	Actif net de la succursale résidente	25
3.5.2	Prêts supérieurs à un an.....	27
3.5.3	Intérêts	28
3.5.4	Évaluation monétaire	28
3.6	Questionnaire 85 : Structure de l'actionariat et des participations de l'établissement de crédit résident.....	28
3.7	Questionnaire 86 : Établissement de crédit ne tombant pas sous les critères de l'enquête sur l'investissement direct.....	29
3.8	Questionnaire 87 : Prêts et intérêts entre sociétés sœurs.....	29

1 GENERALITES

L'investissement direct avec l'étranger se définit comme l'ensemble de ressources financières qu'une entité résidente d'une économie met à la disposition d'entreprises apparentées et résidentes d'une autre économie dans le but d'y acquérir un intérêt durable.

1.1 Motivations

Deux facteurs justifient la mise en œuvre d'une enquête sur les investissements directs à l'étranger et en provenance de l'étranger, l'un étant une contrainte institutionnelle, l'autre relevant des caractéristiques mêmes de l'économie luxembourgeoise.

Tout d'abord cette enquête s'inscrit dans le cadre des obligations statistiques du Luxembourg envers les organismes internationaux dont il est membre, à savoir la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Fonds monétaire international, ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ensuite, le degré d'ouverture de son économie et sa localisation privilégiée en Europe ont fait du Luxembourg un pôle d'attraction important d'investissements en provenance de l'étranger. Le secteur bancaire en est l'un de principaux bénéficiaires. En conséquence, il est essentiel de pouvoir évaluer l'ampleur de ce phénomène et d'isoler les facteurs de son évolution. Enfin, outre l'attention toute spécifique y prêtée par les organismes internationaux précités, un intérêt grandissant est manifesté dans ce domaine par divers acteurs économiques d'origine nationale ou étrangère, tant du secteur privé que du secteur public, et cela à des fins d'analyse économique.

Les données collectées au moyen de l'enquête auront donc une double utilisation. D'une part, elles doivent permettre de compléter les informations recueillies aux fins de l'établissement de la balance des paiements au moyen des procédures générales de recensement des opérations avec l'étranger. Les flux d'investissements directs peuvent en effet ne pas être identifiés comme tels au moment de leur réalisation. De plus, certaines modifications de la valeur des investissements directs ne se reflétant pas dans les flux de paiements avec l'étranger, elles échappent à la collecte des données.

D'autre part, l'enquête servira à établir la position d'investissements directs du Luxembourg vis-à-vis du reste du monde, qui à son tour est intégrée dans la position extérieure globale du pays.

1.2 Champ d'application de l'enquête

L'enquête a pour but d'enregistrer à la fois les investissements directs réalisés en dehors du Luxembourg par des résidents (investissements directs à l'étranger) et au Luxembourg par des non-résidents (investissements directs de l'étranger).

L'enquête s'adresse à :

- tout établissement de crédit établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit luxembourgeois et dont un non-résident détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote ;
- tout établissement de crédit établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit du pays d'origine ;
- tout établissement de crédit, établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit du pays d'origine, qui détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote d'une entreprise établie hors du territoire national ;
- tout établissement de crédit établi sur le territoire du Luxembourg et constitué selon le droit luxembourgeois, qui possède une entreprise établie hors du territoire national.

1.3 Conversion des monnaies étrangères en euro

Tout montant libellé dans une monnaie étrangère doit être converti en euro au cours de change publié par la Banque centrale européenne au dernier jour ouvrable de l'exercice. En ce qui concerne les opérations en devises étrangères, les montants doivent être exprimés en euro au cours de change du jour où ces opérations ont eu lieu.

1.4 Questionnaires

La présente enquête regroupe sept questionnaires. Un exemplaire de chaque questionnaire est repris en annexe et disponible également sur notre site Internet (www.bcl.lu). Chaque modèle de questionnaire peut être téléchargé, complété et imprimé par la suite avant de nous le renvoyer uniquement par voie postale. Il y a lieu de compléter un questionnaire par relation d'investissement direct. Une version en langue

allemande des questionnaires est également disponible et peut être obtenue sur demande. En cas de divergences entre les deux textes, la version française fera foi.

1.5 Confidentialité

Les réponses individuelles à la présente enquête ne seront utilisées qu'à des fins statistiques. Leur confidentialité est garantie par la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg (Art.32, 2° et Art.33).

1.6 Personnes de contact auprès de la BCL

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter une des personnes suivantes :

Monsieur Anh-Tuan BUI	4774 4296
Monsieur Kola LENDELE	4774 4297

1.7 Délai de transmission des données

Les questionnaires doivent être renvoyés, dûment complétés, avant le 30 juin 2007 par voie postale à l'adresse suivante :

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Département Statistiques
Section Statistiques extérieures
2, boulevard Royal
L-2983 Luxembourg

2 DEFINITIONS

En référence aux recommandations des institutions internationales (FMI, OCDE), les notions de base de l'enquête sont définies comme suit :

2.1 Investissement direct avec l'étranger

Ensemble des ressources (apports au capital social, bénéfices réinvestis, prêts, dotations) qu'un investisseur direct laisse à la disposition d'entreprises apparentées avec lesquelles il est en relation d'investissement direct.

L'investissement direct désigne donc "les investissements qu'une entité résidente d'une économie (*l'investisseur direct*) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (*l'entreprise d'investissement direct*). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation durable entre l'investisseur direct et l'entreprise d'investissement direct et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personnalité juridique distincte" (FMI, *Manuel de la Balance des Paiements*, 5^e édition).

2.2 Investisseur direct étranger

Un investisseur direct étranger est une entreprise publique ou privée - ayant ou non la personnalité juridique -, un gouvernement, un groupe de personnes physiques liées entre elles ou un groupe d'entreprises - ayant ou non la personnalité juridique - liées entre elles et qui possède une entreprise d'investissement direct opérant dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs direct(s) étranger(s).

2.3 Entreprise d'investissement direct

Entreprise ayant ou non la personnalité juridique, dans laquelle un investisseur étranger détient au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote dans le cas d'une entreprise ayant la personnalité juridique - c'est-à-dire une filiale ou une société affiliée - ou l'équivalent s'il s'agit d'une entreprise n'ayant pas de personnalité juridique selon le pays d'accueil, c'est-à-dire une succursale.

2.4 Relation d'investissement direct avec l'étranger

Tout lien direct ou indirect entre un résident du Luxembourg et une entreprise établie sur un territoire étranger ou entre un non-résident établi à l'extérieur du territoire du Luxembourg et une entreprise établie sur le territoire national qui permet à ce résident ou à ce non-résident - l'investisseur direct - d'avoir une influence significative dans la gestion de l'entreprise concernée - l'entreprise d'investissement direct - et qui témoigne d'un intérêt durable de l'investisseur direct dans ladite entreprise.

Il y a une présomption de l'existence d'une relation d'investissement direct lorsque l'investisseur direct détient au moins 10 % du capital ou 10% des droits de vote.

2.5 Résident

- Toute personne morale de droit public national et tous ses services sur le territoire national ;
- toute personne morale de droit privé national, pour les activités de son siège social, de ses filiales, sociétés affiliées et succursales établies sur le territoire national ;
- toute personne morale de droit étranger, pour les activités de ses succursales et sièges d'exploitation établis sur le territoire national.

2.6 Non-résident

Toute personne physique ou toute personne morale qui n'est pas considérée comme résidente du Luxembourg.

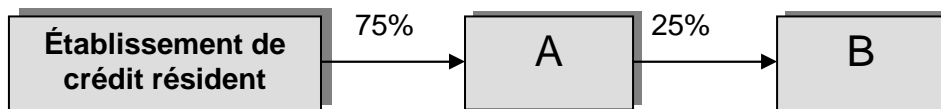
2.7 Lien direct

On parle de lien direct lorsqu'un investisseur direct étranger détient directement une entreprise d'investissement direct.

2.8 Lien indirect

On parle de lien indirect lorsqu'un investisseur direct étranger détient une filiale ou société affiliée qui elle-même détient directement ou indirectement une entreprise d'investissement direct.

Exemple :



Lien direct de l'établissement de crédit résident avec l'entreprise A : **75%**

Lien indirect de l'établissement de crédit résident avec l'entreprise B : $75\% \times 25\% =$
18,75%

2.9 Filiale

Entreprise dotée de la personnalité juridique dont l'investisseur direct.

- possède plus de 50% des actions ordinaires ou des droits de vote ;
- a le droit de désigner ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration.

2.10 Société affiliée

Entreprise dans laquelle l'investisseur direct possède entre 10% et 50% au maximum des actions ordinaires ou des droits de vote ou détient un pouvoir de décision effectif dans la gestion de cette entreprise.

2.11 Succursale

Entreprise n'ayant pas la personnalité juridique selon le droit du pays d'accueil. Elle peut être un établissement stable ou un bureau, une société de personnes ou une entreprise commune.

2.12 Sociétés sœurs

Entreprises qui appartiennent à une même maison mère sans avoir nécessairement des liens de participation directs ou indirects entre elles.

3 NOTES EXPLICATIVES SUR LES RUBRIQUES DES QUESTIONNAIRES

Dans ces notes, à chaque fois que le terme « **établissement de crédit résident** » est utilisé sans autre précision, il s'applique à « **votre établissement** » qui, selon le cas

- investit directement ou indirectement dans une ou plusieurs filiales ou sociétés affiliées (questionnaire 81) ou dans des succursales (questionnaire 82) établies à l'étranger ;
- est une filiale ou société affiliée (questionnaire 83) ou une succursale (questionnaire 84) d'un investisseur direct établi à l'étranger.

3.1 Modifications de l'enquête 2006

Aucune modification n'a été apportée aux questionnaires relatifs à l'enquête de 2006 par rapport à celle de 2005.

3.2 Questionnaire 81 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une filiale ou société affiliée)

Ce questionnaire est à compléter si l'établissement de crédit résident détient directement ou indirectement une ou plusieurs filiales ou sociétés affiliées établies à l'étranger.

Cadre I : Identification de l'établissement de crédit résident.

Cadre II : Identification de la filiale ou société affiliée établie à l'étranger.

Dans ce cadre, si les actions ou titres représentatifs du capital de la filiale ou société affiliée sont cotés en bourse, il y a lieu de préciser le ou les lieux de cotation ainsi que le code ISIN de ces titres.

Lien direct : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote détenus directement par l'établissement de crédit résident à la fin de l'exercice 2006.

Lien indirect : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote dont l'établissement de crédit résident est propriétaire par l'intermédiaire d'autres filiales ou sociétés affiliées à la fin de l'exercice 2006.

Cadre III Données statistiques

Il y a lieu d'indiquer les chiffres non consolidés de la filiale ou société affiliée.

3.2.1 Participation dans la filiale ou société affiliée non résidente

3.2.1.1 Valeur comptable de la participation

130 Valeur nette de la participation à la fin de l'exercice 2005

Valeur comptable nette de la participation telle qu'elle est reprise à l'actif du bilan de l'établissement de crédit résident à la fin de l'exercice 2005.

135 Variations de la valeur nette de la participation dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de la valeur comptable nette de la participation due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

140 Autres variations

A préciser la ou les raisons de l'augmentation ou diminution de la valeur de la participation par rapport à l'exercice précédent, par exemple : incorporation des bénéfices, apport de nouveaux fonds etc.

145 Valeur nette de la participation à la fin de l'exercice 2006

Valeur comptable nette de la participation telle qu'elle est reprise à l'actif du bilan de l'établissement de crédit résident à la fin de l'exercice 2006.

3.2.1.2 Informations boursières

Ces informations sont requises uniquement si les actions ou les titres représentatifs du capital de la filiale ou société affiliée non résidente sont cotés en bourse, indépendamment du groupe auquel elle appartient.

150 Cours de l'action à la fin de l'exercice 2006

Valeur boursière des actions ou des titres représentatifs du capital fixée au dernier jour de cotation de l'exercice 2006.

160 Devise de cotation

Il y a lieu d'utiliser le code ISO pour indiquer la devise.

Exemple : USD pour le dollar américain.

165 Nombre d'actions

Nombre total d'actions ou de parts sociales représentatives du capital social de la filiale ou société affiliée.

3.2.2 Fonds propres et résultats de la filiale ou société affiliée non résidente

200 Capital souscrit, appelé et versé

Montant total du capital social de la filiale ou société affiliée. La partie du capital souscrit mais non versé à la fin de l'exercice 2006 n'est pas à reprendre sous cette rubrique.

210 Primes d'émission

Parts des fonds, versés par les souscripteurs d'actions soit au moment de la constitution de la société, soit au moment d'augmentations de capital ultérieures, dépassant la valeur nominale des actions, à moins que l'assemblée générale n'ait décidé de donner à cette différence une autre affectation.

220 Réserves (légal et autres)

Montant global des réserves légales et autres de la filiale ou société affiliée non résidente, tel qu'il apparaît dans son bilan avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

240 Subsidés d'investissement

Montant global que la filiale ou société affiliée non résidente a reçu des pouvoirs publics au titre de subventions ou d'incitants dans le cadre des programmes de promotion des investissements.

260 Résultats reportés

Le résultat (bénéfices ou pertes) des exercices précédents reportés, tel qu'il apparaît au bilan de la filiale ou société affiliée avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

500 Résultat net de l'exercice 2006

Montant des bénéfices après impôts ou des pertes réalisés en 2006 par la filiale ou société affiliée non résidente.

510 Résultat de 2006 mis en réserve

Partie du résultat de l'exercice 2006 mise en réserve.

520 Résultat de 2006 à reporter

Partie du résultat de l'exercice 2006 à reporter.

530 Autres affectations du résultat de l'exercice 2006 (à préciser)

540 Dividendes attribués à l'établissement de crédit résident

Montant total des dividendes versés par la filiale ou société affiliée non résidente à l'établissement de crédit résident en 2006. Ce montant ne porte pas uniquement sur le résultat net de l'exercice 2006 mais aussi sur les bénéfices reportés et/ou sur les réserves distribuables.

550 Date d'attribution des dividendes

Date à laquelle la décision de l'attribution de dividendes a été prise au cours de l'année calendrier 2006. Cette date ne correspond pas nécessairement la date effective du versement de ces dividendes.

3.2.3 Prêts supérieurs à un an

3.2.3.1 Prêts octroyés à la filiale ou société affiliée non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an accordés à la filiale ou société affiliée non résidente. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par la filiale ou société affiliée non résidente et détenus par l'établissement de crédit résident.

300 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

305 Montant total des prêts octroyés en 2006

310 Montant total des remboursements effectués en 2006

315 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

320 Autres variations (à préciser)

325 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2006

3.2.3.2 Prêts reçus de la filiale ou société affiliée non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an reçus de la filiale ou société affiliée. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par l'établissement de crédit résident et détenus par la filiale ou société affiliée non résidente.

330 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

335 Montant total des prêts reçus en 2006

340 Montant total des remboursements effectués en 2006

345 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus, due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

350 Autres variations (à préciser)

355 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2006

3.2.4 **Intérêts**

Il s'agit des intérêts relatifs à l'exercice 2006 (intérêts payés et intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice 2006) afférents aux prêts sus-mentionnés.

400 Intérêts dus par la filiale ou société affiliée non résidente à l'établissement de crédit résident.

410 Intérêts dus par l'établissement de crédit résident à sa filiale ou société affiliée non résidente.

3.2.5 Emploi de la filiale ou société affiliée non résidente

Le nombre d'employés et d'ouvriers qui figurent, à la fin de l'exercice 2006, sur les relevés des salaires de la filiale ou de la société affiliée non résidente et soumis à la sécurité sociale, qu'ils soient actifs dans la filiale ou société affiliée ou à l'extérieur de celle-ci.

700 Effectifs travaillant à temps complet

710 Effectifs travaillant à temps partiel

3.2.6 Évaluation monétaire

900 Devise de la participation

Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident.

910 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2005

920 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2006

Rappel : Les cours de change des devises par rapport à l'euro à appliquer sont ceux publiés par la Banque centrale européenne au dernier jour de l'exercice.

3.3 Questionnaire 82 : Investissement direct à l'étranger (participation dans une succursale)

Ce questionnaire est à compléter si l'établissement de crédit résident détient directement une ou plusieurs succursales établies à l'étranger.

Cadre I Identification de l'établissement de crédit résident

Cadre II Identification de la succursale établie à l'étranger

3.3.1 Actif net de la succursale non résidente

L'actif net est défini comme la valeur totale de l'actif du bilan après amortissements diminuée des dettes et provisions, à l'exception du fonds de dotation (compte courant de la maison mère).

D'un point de vue pratique et dans le cadre de cette enquête, l'actif net est calculé suivant la formule :

$\text{Actif net} = \text{Capital} + \text{Éléments assimilables au capital} + \text{Réserves} + \text{Résultats}$
--

110 Actif net à la fin de l'exercice 2005

111 Capital souscrit

112 Éléments assimilables au capital

Le montant à indiquer sous cette rubrique est la somme des 5 éléments suivants :

- 1 – Postes spéciaux avec quote-part de réserves (PQRS) ;
- 2 – Fonds pour risques bancaires généraux ;
- 3 – Corrections de valeur au sens de l'art.62 ;
- 4 – Provisions forfaitaires ;
- 5 – Instruments hybrides de capital : (par ex. « Stille Einlagen »).

113 Réserves :

Sont à prendre en considération :

- 1 – les primes d'émission ;
- 2 – les réserves (légal, statutaires ou autres).

114 Résultats :

Cette rubrique comprend :

1 – les résultats reportés : le résultat (bénéfices ou pertes) des exercices précédents reportés par suite d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires ;

2 – le résultat net de l'exercice 2006 : le solde net (créditeur ou débiteur) du compte de profits et pertes de l'exercice 2006 ;

3 – Les résultats en instance d'affectation : le résultat de l'exercice précédent, sur le report, la répartition ou apurement duquel l'assemblée générale n'a pas encore pris de décision.

120 Actif net à la fin de l'exercice 2006

122 Variation de l'actif net due à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de la valeur de l'actif net due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

123 Autres variations de l'actif net (à préciser)

220 Résultats attribués à l'entreprise résidente : Montant correspondant à la partie du résultat réalisé en 2006 qui est attribué directement par la succursale non résidente à l'établissement de crédit résident.

3.3.2 Prêts supérieurs à un an

3.3.2.1 Prêts octroyés à la succursale non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an accordés à la succursale non résidente. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par la succursale non résidente et détenus par l'établissement de crédit résident.

300 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

305 Montant total des prêts octroyés en 2006

310 Montant total des remboursements effectués en 2006

315 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005

320 Autres variations (à préciser)

325 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2006

3.3.2.2 Prêts reçus de la succursale non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an reçus de la succursale non résidente. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par l'établissement de crédit résident et détenus par la succursale non résidente.

330 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

335 Montant des prêts reçus en 2006

340 Montant des remboursements effectués en 2006

345 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

350 Autres variations (à préciser)

355 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2006

3.3.3 **Intérêts**

Ce sont des intérêts perçus et intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice 2006. Il s'agit uniquement des intérêts afférents aux prêts sus-mentionnés :

400 Intérêts dus par la succursale non résidente à l'établissement de crédit résident

410 Intérêts dus par l'établissement de crédit résident à sa succursale non résidente

3.3.4 Emploi de la succursale non résidente

Le nombre d'employés et d'ouvriers qui figurent, à la fin de l'exercice 2006, sur les relevés des salaires de la succursale non résidente et soumis à la sécurité sociale, qu'ils soient actifs dans la succursale ou à l'extérieur de celle-ci.

700 Effectifs travaillant à temps complet

710 Effectifs travaillant à temps partiel

3.3.5 Évaluation monétaire

900 Devise de la participation

Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident.

910 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2005

920 Cours de change (EUR / devise) fixé au dernier jour de l'exercice 2006

3.4 Questionnaire 83 : Investissement direct de l'étranger (actionariat de la filiale ou société affiliée résidente)

Ce questionnaire doit être complété si l'établissement de crédit résident est détenu directement ou indirectement par un ou plusieurs actionnaires non résidents.

Cadre I Identification de l'établissement de crédit résident

Dans ce cadre, si les actions ou titres représentatifs du capital de l'établissement de crédit résident sont cotés en bourse, il y a lieu de préciser le(s) lieu(x) de cotation ainsi que le code ISIN de ces titres.

Cadre II Identification de l'entreprise non résidente (actionnaire).

Lien direct : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote détenus directement par l'entreprise non résidente à la fin de l'exercice 2006.

Lien indirect : Taux de participation correspondant à la fraction des titres de propriété ou droits de vote dont l'entreprise non résidente est propriétaire par l'intermédiaire d'autres filiales ou sociétés affiliées à la fin de l'exercice 2006.

Cadre III Données statistiques de l'établissement de crédit résident

Il y a lieu d'indiquer les chiffres non consolidés de l'établissement de crédit résident.

3.4.1 Capital de l'établissement de crédit résident

110 Capital souscrit, appelé et versé à la fin de l'exercice 2005

Montant total du capital social souscrit et versé de l'établissement de crédit résident tel qu'il est repris au passif de son bilan non consolidé de l'exercice 2005.

111 Augmentation de capital (à préciser)

Par exemple : Augmentation du capital par apports nouveaux en numéraire ou en nature, par incorporation des bénéfices ou réserves, par conversion d'emprunts ou par variation du cours de change etc.

112 Diminution de capital (à préciser)

Par exemple : Diminution du capital par remboursement du capital, par absorption des pertes ou par variation du cours de change etc.

113 Capital souscrit, appelé et versé à la fin de l'exercice 2006

Montant total du capital social souscrit et versé de l'établissement de crédit résident tel qu'il est repris au passif de son bilan non consolidé de l'exercice 2006.

3.4.2 Réserves et résultat de l'établissement de crédit résident

200 Prime d'émission

Montant figurant dans les capitaux propres, au passif de l'établissement de crédit résident.

210 Réserves (légal et autres)

Montant global des réserves légales et autres tel qu'il apparaît au bilan de l'établissement de crédit résident avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

220 Postes spéciaux avec quote-part de réserves (PSQR)

Sont à renseigner sous cette rubrique les montants des plus-values de réinvestissement immunisées fiscalement en vertu de l'article 32 de la Loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels.

250 Résultats reportés

Montant global correspondant au cumul des bénéfices ou pertes des exercices précédents reportés par l'établissement de crédit résident, tel qu'il apparaît à son bilan non consolidé avant affectation du résultat de l'exercice 2006.

310 Résultat net de l'exercice 2006

Montant de bénéfices après impôts ou pertes réalisés en 2006 par l'établissement de crédit résident, à savoir le solde net (crédeur ou débiteur) du compte de profits et pertes de l'exercice 2006.

311 Résultat de 2006 mis en réserve

Partie du résultat de l'exercice 2006 mise en réserve.

312 Résultat de 2006 à reporter

Partie du résultat de l'exercice 2006 à reporter.

313 Autres affectations du résultat de l'exercice 2006 (à préciser).

320 Dividendes attribués à l'entreprise non résidente

Montant global des dividendes attribués directement par l'établissement de crédit résident aux actionnaires non résidents en 2006.

Ce montant ne porte pas uniquement sur le résultat net de l'exercice 2006 mais aussi sur les bénéfices reportés et/ou sur les réserves distribuables.

321 Dividendes attribués aux actionnaires résidents

330 Date d'attribution des dividendes

Date à laquelle la décision de l'attribution de dividendes a été prise au cours de l'année calendrier 2006. Cette date n'est pas obligatoirement la date effective du versement de ces dividendes.

3.4.3 Prêts supérieurs à un an

3.4.3.1 Prêts octroyés à l'entreprise non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an accordés à l'entreprise non résidente. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par l'entreprise non résidente et détenus par l'établissement de crédit résident.

400 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

405 Montant total des prêts octroyés en 2006

410 Montant total des remboursements effectués en 2006

415 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

420 Autres variations (à préciser)

425 Encours de prêts à la fin de l'exercice 2006

3.4.3.2 Prêts reçus de l'entreprise non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an reçus de l'entreprise non résidente. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par l'établissement de crédit résident et détenus par l'entreprise non résidente.

430 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

435 Montant total des prêts reçus en 2006

440 Montant total des remboursements effectués en 2006

445 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

- 450** Autres variations (à préciser)
- 455** Encours des prêts à la fin de l'exercice 2006

3.4.4 Intérêts

Ce sont des intérêts payés et aussi des intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice 2006. Il s'agit uniquement des intérêts afférents aux prêts sus-mentionnés.

- 500** Intérêts dus par l'entreprise non résidente à l'établissement de crédit résident
- 510** Intérêts dus par l'établissement de crédit résident à l'entreprise non résidente

3.4.5 Informations boursières

Ces informations sont requises uniquement si les actions ou titres représentatifs du capital de l'établissement de crédit résident sont cotés en bourse, indépendamment du groupe auquel ils appartiennent.

- 600** Cours de l'action à la fin de l'exercice 2006
Valeur boursière de l'action ou du titre représentatif du capital fixée au dernier jour de cotation avant la fin de l'exercice comptable 2006.
- 610** Devise de cotation
Il y a lieu d'utiliser le code ISO pour indiquer la devise.
- 620** Nombre d'actions ou de parts sociales à la fin de l'exercice 2006
Nombre total d'actions ou de parts sociales représentatives du capital social de l'établissement de crédit résident.

3.4.6 Évaluation monétaire

- 900** Devise de la participation
Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident.

910 Cours de change (EUR / devise) fixé par la BCE au dernier jour de l'exercice 2005

920 Cours de change (EUR / devise) fixé par la BCE au dernier jour de l'exercice 2006

3.5 Questionnaire 84 : Investissement direct de l'étranger (actionnariat de la succursale résidente)

Ce questionnaire est réservé uniquement aux succursales résidentes dont la maison mère est établie à l'étranger ou détenues par un ou plusieurs actionnaires non résidents.

Cadre I Identification de la succursale résidente

Cadre II Identification de l'entreprise non résidente qui investit

Cadre III Données statistiques

3.5.1 Actif net de la succursale résidente

L'actif net est défini comme la valeur totale de l'actif du bilan après amortissements diminuée des dettes et provisions, à l'exception du fonds de dotation (compte courant de la maison mère).

D'un point de vue pratique et dans le cadre de cette enquête, l'actif net est calculé suivant la formule :

$$\text{Actif net} = \text{Capital} + \text{Éléments assimilables au capital} + \text{Réserves} + \text{Résultats}$$

110 Actif net à la fin de l'exercice 2005

111 Capital : Capital souscrit

112 Éléments assimilables au capital

Le montant à indiquer sous cette rubrique est la somme des 5 éléments suivants :

- 1 – Postes spéciaux avec quote-part de réserves (PQRS) ;
- 2 – Fonds pour risques bancaires généraux ;
- 3 – Corrections de valeur au sens de l'art 62 ;
- 4 – Provisions forfaitaires ;
- 5 – Instruments hybrides de capital : (par ex. « Stille Einlagen »).

113 Réserves :

Sont à prendre en considération :

- 1 – les primes d'émission
- 2 - les réserves (légales, statutaires ou autres)

114 Résultats

Cette rubrique comprend :

1 - les résultats reportés : le résultat (bénéfices ou pertes) des exercices précédents reportés par suite d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires ;

2 - le résultat net de l'exercice de 2006 : le solde net (crédeur ou débiteur) du compte de profits et pertes de l'exercice 2006 ;

3 - les résultats en instance d'affectation : le résultat de l'exercice précédent, sur le report, la répartition ou l'apurement duquel l'assemblée générale n'a pas encore pris de décision.

120 Actif net à la fin de l'exercice 2006

122 Variation de l'actif net due à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de la valeur de l'actif net due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

123 Autres variations (à préciser)

220 Résultats attribués à l'entreprise non résidente (ou maison mère)

La partie du résultat de l'exercice 2006 que la succursale résidente attribue directement à sa maison mère ou à l'actionnaire non résident.

3.5.2 Prêts supérieurs à un an

3.5.2.1 Prêts octroyés à l'entreprise non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an accordés à l'entreprise non résidente. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par l'actionnaire non résident et détenus par la succursale résidente.

300 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

305 Montant total des prêts octroyés en 2006

310 Montant total des remboursements effectués en 2006

315 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

320 Autres variations (à préciser)

325 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2006

3.5.2.2 Prêts reçus de l'entreprise non résidente

Montant total des prêts dont l'échéance initiale est supérieure à un an reçus de l'entreprise non résidente. Ce montant comprend également des obligations et d'autres titres de dette à long terme, émis par la succursale résidente et détenus par l'actionnaire non résident.

330 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2005

335 Montant total des prêts reçus en 2006

340 Montant total des remboursements effectués en 2006

345 Variations dues à l'évolution des cours de change

Appréciation ou dépréciation de l'encours des prêts mentionnés ci-dessus due à la variation du cours de change au terme de l'exercice 2006 par rapport à celui de 2005.

350 Autres variations (à préciser)

355 Encours des prêts à la fin de l'exercice 2006

3.5.3 Intérêts

Ce sont des intérêts perçus et aussi des intérêts dus mais non encore payés à la fin de l'exercice. Il s'agit uniquement des intérêts afférents aux prêts sus-mentionnés.

400 Intérêts dus par l'entreprise non résidente à sa succursale résidente

410 Intérêts dus par la succursale résidente à l'entreprise non résidente

3.5.4 Évaluation monétaire

900 Devise de la participation

Devise dans laquelle est exprimée la participation dans les livres de l'établissement de crédit résident

910 Cours de change (EUR / devise) fixé par la BCE au dernier jour de l'exercice 2005

920 Cours de change (EUR / devise) fixé par la BCE au dernier jour de l'exercice 2006

3.6 Questionnaire 85 : Structure de l'actionnariat et des participations de l'établissement de crédit résident

Ce questionnaire doit, dans tous les cas, être complété et renvoyé à la BCL, même si l'établissement de crédit résident ne tombe pas sous les critères de l'enquête.

Ce questionnaire consiste en un schéma combiné de :

- la structure de l'actionnariat - national et international - direct et indirect ;
- la structure des participations - nationales et internationales - directes et indirectes de l'établissement de crédit résident.

Un exemple de présentation de schéma est repris dans le questionnaire.

3.7 Questionnaire 86 : Établissement de crédit ne tombant pas sous les critères de l'enquête sur l'investissement direct

Ce questionnaire doit être complété lorsque l'établissement de crédit n'a pas d'actionnariat étranger ou de participation étrangère supérieur à 10 %. Il doit mentionner la raison pour laquelle ledit établissement de crédit ne tombe pas sous les critères de l'enquête sur l'investissement direct. Pour rappel, les établissements de crédit se trouvant dans ce cas sont toutefois tenus de compléter le questionnaire 85 et de le renvoyer à la BCL.

3.8 Questionnaire 87 : Prêts et intérêts entre sociétés sœurs

Ce questionnaire recueille des renseignements sur les prêts, obligations et autres titres de dette à long terme et les intérêts y afférents entre l'établissement de crédit résident et toutes les entreprises non résidentes appartenant au même groupe (sociétés sœurs).